

ARRÊTÉ n°16-0953 du 29 septembre 2016

Prescrivant la mise à jour n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON.

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L152-7, L153-60 et R 153-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2015 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour de canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, cette nouvelle servitude d'utilité publique (I3) a été annexée au document d'urbanisme communal.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée dans les documents tenus à la disposition du public, aux services techniques municipaux rue La Fayette, aux jours et heures d'ouverture au public et à la Préfecture. L'arrêté préfectoral est également disponible sur le site internet des services de l'État en Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr/arretes-prefectoraux-a2197.html>

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et transmis à la Préfecture, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 29 septembre 2016

Signataire : MALIK ABDALLAH
Signé le : 04/10/2016 08:00
Adjoint à l'urbanisme et au logement,
aménagement du territoire, patrimoine immobilier,
espace rural
La Roche sur Yon
Ce document a été signé numériquement.
0b3e515fec1b232631bc3698506397a12639189e

